

**Annexe à l'avenant en date du \_\_\_\_\_ relative aux  
mesures sanitaires à mettre en œuvre durant de la période de  
formation en milieu professionnel  
Prévue du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_**

Le responsable de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil ou son représentant s'engage à mettre en œuvre, en complément des mesures de prévention de la santé et de la sécurité prévues dans son document unique d'évaluation des risques, toutes les mesures garantissant la sécurité sanitaire du stagiaire (nom-prénom) \_\_\_\_\_ en classe de \_\_\_\_\_, face à la pandémie COVID 19.

Il transmet le protocole sanitaire de l'entreprise à l'établissement avant l'arrivée du stagiaire dans l'entreprise, ou à défaut la fiche sanitaire correspondant au champs d'activité de l'entreprise en s'appuyant sur les références citées ci-après.

Le responsable de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil s'engage à informer le stagiaire (nom-prénom) \_\_\_\_\_ des conditions spécifiques en matière de sécurité sanitaire dans l'entreprise au moment de son arrivée.

Le protocole sanitaire doit reposer sur les principes suivants :

- Le maintien de la distanciation physique d'au moins 1 mètre ;
- L'application des gestes barrière, dont le lavage régulier des mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique ;
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels ;
- La communication, l'information et la formation aux nouvelles règles.

Le responsable de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil peut se référer aux fiches du ministère du travail (<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protéger-les-travailleurs-lesemplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protéger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>).

Le chef d'établissement, par tout moyen, assure au stagiaire (nom, prénom) \_\_\_\_\_ une information/formation sur les mesures à adopter face au COVID19 et effectue plus largement un rappel des règles essentielles pour la prévention des risques professionnels avant son départ en stage.

**Le Responsable de l'entreprise  
d'enseignement ou de l'organisme d'accueil**

Nom et prénom :

Signature :

**Le Chef d'établissement**

Nom et Prénom :

Signature :